

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : ÊTES-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

En 2024, les élections européennes auront lieu le 9 juin. Afin de pouvoir voter, vous devrez impérativement être inscrit sur les listes électorales de la commune avant le 3 mai 2024.



Rassemblez les documents nécessaires

Préparez les documents justificatifs requis. Cela peut inclure une pièce d'identité, un passeport ou tout autre document officiel prouvant votre nationalité et votre résidence.

Inscrivez-vous

Le service accueil vous recevra en mairie, aux heures d'ouverture au public : lundi et jeudi de 14h à 17h - mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h puis de 14h à 17h. Présentez vos pièces d'identités / justificatifs de domicile et remplissez le formulaire d'inscription. Vous pouvez également vous inscrire en ligne via le portail officiel dédié aux élections sur service-public.fr.

Vérifiez votre inscription

Après avoir soumis votre demande, vous recevrez une confirmation par courrier ou par e-mail. Si vous n'avez pas reçu de confirmation dans les délais prévus, contactez les services électoraux pour vous assurer que votre inscription a bien été traitée avec succès.

Liens utiles

[Vous êtes déjà inscrit ? Vérifiez votre situation électorale !](#)

Contact

Mairie de Luzarches

Service élections

Accueil du public : lundi et jeudi de 14h à 17h - mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h puis de 14h à 17h

Tél. : 01 30 29 54 54